

DÉPOSEZ ET SUIVEZ VOS DEMANDES D'URBANISME EN LIGNE

sur les 31 communes de Riom Limagne et Volcans



www.rlv.eu



Depuis le 1er janvier 2022, toutes les demandes de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme peuvent être déposées sur une plateforme numérique en quelques clics. Ce guichet numérique unique vous permet de déposer vos demandes d'urbanisme en ligne et de suivre leurs avancements.

Plus simple, plus souple, plus réactif !

- Un service en ligne accessible 7j/7 – 24h/24 depuis chez vous. Plus besoin de vous déplacer en mairie ou d'envoyer votre dossier par courrier en recommandé,
- Un traitement de votre demande optimisé grâce à une administration plus efficace et connectée,
- Des échanges simplifiés avec l'administration. Les demandes d'information et d'envoi de pièces complémentaires peuvent se faire directement en ligne,
- Un gain de temps et d'argent. Plus besoin d'imprimer votre dossier et toutes les pièces complémentaires en plusieurs exemplaires papier.

Pour y accéder, c'est très simple, il suffit de vous connecter sur le site de RLV : www.rlv.eu ou sur <https://sig.rlv.eu/guichet-unique>

Votre commune reste votre interlocuteur privilégié !

Elle est là pour vous accompagner tout au long de la procédure.

La dématérialisation est la solution à privilégier, mais il est toujours possible de déposer ses demandes d'urbanisme au format papier, pour ceux qui seraient dans l'impossibilité de le faire en ligne.



www.rlv.eu

